

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 25/09/2023**OBJET : Tarifs d'occupation du domaine public****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24****Nombre d'exprimés : 26****Date convocation 19/09/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX
Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI
Fabrice MORICHON
Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-130_2023-DE

Daniel POMERET expose que l'article L2125.1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précise que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. Monsieur le Maire propose les tarifs ci-dessous :

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		2024
Fermeture d'une rue pour travaux	par jour	100 €
Etalage de commerces, terrasses de café, kiosques, fleuristes, et objets divers (à l'exception des panneaux de publicité)	m2 indivis par an	10 €
Terrasses fermées	m2 indivis par an	8 €
panneaux mobiles sur trottoirs	unité par an	30 €
Stationnement véhicule/engin de chantier/bennes <16m ²	par jour	10 €
Stationnement véhicule/engin de chantier/bennes >16m ²	par jour	30,00 €
Chantiers d'une durée inférieure à 1 mois	par jour et m2	1,90 €
Chantiers d'une durée supérieure à 1 mois :		
les 12 premières semaines	par jour et m2	3,50 €
de la 13 ^e semaine à la 52 ^e semaine	par jour et m2	4,50 €
au-delà de 52 ^e semaines	par jour et m2	5 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire